



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation équivalent retraite

Question écrite n° 118014

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en place une nouvelle allocation se substituant à l'allocation équivalent retraite, disparue au 1er janvier 2011. Le Premier ministre et le Président de la République s'étaient en effet engagés, lors du vote de la nouvelle loi sur les retraites, à substituer à l'AER une nouvelle allocation pour les personnes au chômage ayant tous les trimestres de cotisations, mais pas l'âge légal pour partir. Il lui demande ce qu'il en est aujourd'hui de cet engagement.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118014

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10016

Question retirée le : 29 novembre 2011 (Fin de mandat)